

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 mars 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Eugène CASELLI - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

REX 003-081/11/BC

■ Approbation d'une convention avec la "Fondation du Camp des Mils : Mémoire et Education"

DAS 11/6122/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le Camp des Milles reste le seul camp d'internement, de regroupement et de transport entre intact et aménageable sur le sol français.

Il connut un peu plus de trois années d'activité et vit passer plus de 10 000 internés originaires de 27 pays différents.

**Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Mars 2011**

L'opération « Mémoire du Camp des Milles » a pour objectif de sauvegarder, d'aménager et d'ouvrir au public les bâtiments du seul camp d'internement, de transit et de déportation encore en bon état en France, porteur de traces visibles de ce passé.

Ce lieu fait référence à une période de l'Histoire particulièrement douloureuse.

Il est ainsi un élément majeur de la mémoire nationale et de la culture européenne.

L'opération constitue l'aboutissement d'une longue marche de la mémoire, tournée vers l'aménagement du site en espace d'éducation citoyenne et de la culture.

Un accent particulier sera donc mis sur cette dimension.

L'ambition de l'opération est de renforcer la vigilance et la responsabilité du visiteur, spécialement du jeune visiteur, face aux menaces permanentes du racisme, de l'antisémitisme, du fanatisme et du totalitarisme.

Aussi, l'ensemble des collectivités territoriales doit mettre tout en œuvre pour que la force évocatrice de ce lieu, permette de renforcer la vigilance et la responsabilité de chaque visiteur, face aux grandes questions soulevées par la Seconde Guerre Mondiale, par les crimes contre l'humanité et plus généralement par le Totalitarisme.

Aussi, la convention ci-annexée, conclue avec la fondation organisatrice du projet du Mémorial du Camp des Milles permet à la Communauté Urbaine de figurer parmi les contributeurs au titre de l'année 2011 et de préciser les modalités de collaboration.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le décret du Premier Ministre du 25 février 2009 publié au Journal Officiel du 27 février 2009 reconnaissant la « Fondation du Camp des Milles : « Mémoire et Education » comme « Etablissement d'Utilité Publique »

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'au travers de ses dimensions éducative, réflexive et culturelle, le Camp des Milles est essentiel pour lutter contre les exclusions, les discriminations et le fanatisme ;
- Que Marseille Provence Métropole se veut être acteur de la démarche de reconnaissance de l'histoire commune et de transmission du passé comme valeurs d'Education Citoyenne et de tolérance ;

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Mars 2011

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec la « Fondation du Camp des Milles : Mémoire et Education »

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Relations Internationales

Jean-Pierre BERTRAND

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Relations extérieures

François FRANCESCHI

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Mars 2011